

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL929

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

Après le mot: "intégralité", rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 78: "des compétences transférées."

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.